

Service instructeur
Direction des finances

1^{ère} Commission - N° CG-2012-6-1-3

Service consulté

**DECISION MODIFICATIVE N 2
EXERCICE 2012**

Résumé : Cette troisième étape budgétaire de l'année a essentiellement ajusté les ouvertures de crédits aux besoins réels de l'exercice 2012, au vu des programmations physiques des actions.

En investissement, les recettes diminuent de 2,199 M€ et les dépenses de 0,471 M€ pour tenir compte de la réalisation comptable des opérations.

En fonctionnement, les recettes augmentent de 1,231 M€ et les dépenses sont réajustées à la baisse de 0,497 M€.

Ce projet de DM2 porte donc le budget principal à 830,200 M€ de dépenses réelles. En incluant le budget annexe de la Cité de l'Enfance, le budget s'élève à 834,812 M€.

SOMMAIRE

A - Equilibre du projet de DM2	p.3
B - Les ajustements de la section d'investissement	
a) Les recettes d'investissement	p. 3
b) Les dépenses d'investissement.....	p. 3
C - Les ajustements de la section de fonctionnement	
a) Les recettes de fonctionnement.....	p. 4
b) Les dépenses de fonctionnement.....	p. 4
D - Le budget départemental après la DM2	
a) Le volume budgétaire.....	p. 4
b) L'autofinancement brut.....	p. 5
Conclusion.....	p. 5

A - Equilibre du projet de DM2

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Total</i>
Investissement	- 470 965,10	- 2 198 523,16	+ 1 727 558,06
Fonctionnement	- 496 582,95	+ 1 230 975,11	- 1 727 558,06
TOTAL	- 967 548,05	- 967 548,05	0,00

L'équilibre proposé présente une minoration de 0,2 % des crédits votés (BP + DM1).

B - Les ajustements de la section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Elles diminuent de 2,2 M€, avec les principaux mouvements suivants :

- Inscription prévisionnelle emprunt :	- 11,0 M€
- Ajustement des inscriptions CLTR	+ 7,3 M€
- Apurement des comptes 2741 et 2744	+ 0,5 M€
- Récupération complémentaire de FCTVA	+ 2,3 M€
- Ajustement de la participation du CG 67 au projet MAP	- 0,7 M€
- Financement de la Région Alsace de la liaison A35/RD18 à hauteur de Rouffach	+ 0,3 M€
- Report de la vente de la sous préfecture de Mulhouse	- 0,5 M€
- Décalage de versement des crédits délégués de l'Etat dans le secteur du logement parcs public et privé	- 0,5 M€
- Divers ajustements de recettes	+ 0,1 M€

b) Les dépenses d'investissement

Les crédits de paiement sont minorés de 0,5 M€ ; les principales évolutions concernent les rubriques suivantes :

- Ajustement des inscriptions CLTR	+ 7,3 M€
- Apurement des comptes 2741 et 2744	+ 0,5 M€
- Administration générale	- 1,6 M€
- Infrastructures routières et transports	- 2,5 M€
- Actions en faveur de l'environnement	- 3,3 M€
- Actions en faveur de la culture et du patrimoine	+ 0,1 M€
- Actions en faveur de l'économie et du tourisme	- 0,5 M€
- Action en faveur de l'habitat et du logement	- 0,7 M€
- Dépenses financières	+ 0,2 M€

C - Les ajustements de la section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Elles augmentent de 1,2 M€.

Les principaux mouvements concernent les lignes suivantes :

- Fonds départemental pour la rémunération du personnel restauration et internat des collèves (+ 0,1 M€)
- Recettes solidarité (+ 0,6 M€)
- Recettes RH dont reversement MDPH (+ 0,4 M€)
- Augmentation des remboursements de sinistres (+ 0,1 M€)
- Augmentation de la facturation des travaux du PIM (+ 0,2 M€)
- Redevance sur travaux routiers (- 0,1 M€)
- Divers ajustements de recettes (+ 0,1 M€)

b) Les dépenses de fonctionnement

Au total, elles sont réajustées à la baisse de 0,5 M€. Les modifications constatées concernent principalement les lignes suivantes :

- Dépenses sociales (+ 1,2 M€)
- Informatique, Opérations Foncières, Moyens généraux (- 0,2 M€)
- Masse salariale (-0,3 M€)
- Environnement, cadre de vie (- 0,2 M€)
- Economie, tourisme (+ 0,6 M€)
- Transports scolaires (+ 0,4 M€)
- Frais financiers (-1,9 M€)
- Divers ajustements de dépenses (- 0,1 M€).

D - Le budget départemental après la DM2

a) Le volume budgétaire

A ce stade des étapes budgétaires, le budget départemental s'établira comme suit :

	<u>Budget principal</u>	<u>Budget annexe</u>	<u>Volume général</u>
BP 2012	794 522 000,00	<u>Cité de l'Enfance</u> 3 592 000,00	798 114 000,00
DM1 2012	<u>36 645 664,48</u>	<u>1 019 688,50</u>	<u>37 665 352,98</u>
	831 167 664,48	4 611 688,50	835 779 352,98
Projet DM2 2012	<u>-967 548,05</u>	<u>0,00</u>	<u>-967 548,05</u>
TOTAL	830 200 116,43	4 611 688,50	834 811 804,93
Soldes d'exécution (Budget principal)	22 912 839,18		22 912 839,18
Soldes d'exécution (Cité de l'Enfance)		105 584,57	105 584,57
Volume global	853 112 955,61	4 717 273,07	857 830 228,68

b) L'autofinancement brut

Autofinancement au Budget Primitif 2012	78 189 000,00
Minoration autofinancement en DM1(excédent compris)	12 143 898,11
Autofinancement au 30 juin 2012	90 332 898,11
Projet de DM2	1 727 558,06
TOTAL 2012	92 060 456,17

Evolution 2012 / 2011

Autofinancement au C.A. 2011 **88 479 272,60**

Ecart : 3 581 183,57

En conclusion, je vous propose :

- ☞ d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 hors soldes d'exécution à une minoration de **967 548,05 €** pour le budget principal, ce qui amène le volume du budget principal, pour l'année 2012, à **830 200 116,43 €**. Le Budget annexe de la Cité de l'enfance demeure à **4 611 688,50 €** ce qui porte le volume budgétaire global à **834 811 804,93 €**,
- ☞ d'autoriser la transformation des avances départementales (chapitre 27 nature 2741 et 2744) mentionnées dans les documents transmis en annexes 1 et 2 à ce rapport en subvention (chapitre 204 nature 204152 et 20421),
- ☞ d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

NOMS	PRET	MONTANT RESTANT DU
ADAM VIRGINIE	OBJECTIF 100	8 003,57
ANTONI LAURENCE	OBJECTIF 100	8 232,25
BA FREDERIC	OBJECTIF 100	5 488,16
BELIZ OLIVIER	OBJECTIF 100	6 174,19
BIEHLER CHRISTOPHE	OBJECTIF 100	5 488,16
BINKLI CAROLINE	OBJECTIF 100	7 546,23
BISCHOFF PIERRE	OBJECTIF 100	5 488,16
BOSCHERT LAURENT	OBJECTIF 100	3 430,10
BRAND EMMANUEL	OBJECTIF 100	5 488,16
BRAUN MARC	OBJECTIF 100	5 488,16
CAZAURAN PHILIPPE	OBJECTIF 100	8 232,25
CHAUSSIN STEPHANE	OBJECTIF 100	5 488,16
DE BENEDICTIS BRICE	OBJECTIF 100	5 488,16
DEIBER JACKY	OBJECTIF 100	6 402,86
DISSER NATHALIE	OBJECTIF 100	8 232,25
DOSCH HERVE	OBJECTIF 100	5 488,16
ERARD CHRISTOPHE	OBJECTIF 100	686,02
ESSER DOMINIQUE	OBJECTIF 100	7 317,55
FEBER STEPHANE	OBJECTIF 100	2 744,08
FRIEDERICH NICOLAS	OBJECTIF 100	8 232,25
G...ER BENOIT	OBJECTIF 100	5 488,16
GA...IA CAROLE	OBJECTIF 100	8 232,25
GASSMAN MURIEL	OBJECTIF 100	8 232,25
GEORGES FABIEN	OBJECTIF 100	5488,16
GIRARD ERIC	OBJECTIF 100	5488,16
GROSS NICOLAS	OBJECTIF 100	8232,25
GUILLAIN EMMANUEL	OBJECTIF 100	5488,16
GUTTINGER STEPHANE	OBJECTIF 100	5488,16
HERRBRECHT SYLVAIN	OBJECTIF 100	8232,25
HERRSCHER JEAN MICHEL	OBJECTIF 100	5488,16
HERTZOG DAVID	OBJECTIF 100	5488,16
HITRY THOMAS	OBJECTIF 100	8232,25
HUET GUY	OBJECTIF 100	5488,16
JAY SANDIE	OBJECTIF 100	4573,47
JEANROY STEPHANE	OBJECTIF 100	5488,16
JENNY CHRISTOPHE	OBJECTIF 100	6402,86
KAMMERER SAMUEL	OBJECTIF 100	5488,16
KAUFFMANN FABIENNE	OBJECTIF 100	8232,25
KL...GER REGINE	OBJECTIF 100	5488,16
KL...PFER FRANK	OBJECTIF 100	5030,82
LALEVEE THIERRY	OBJECTIF 100	5488,16
LEVEQUE SIDONIE	OBJECTIF 100	5488,16
MAHNER CHRISTELLE	OBJECTIF 100	8232,25
MARCOT PATRICE	OBJECTIF 100	5488,16
MEYER AUGIER	OBJECTIF 100	5488,16
MEYER YANNICK	OBJECTIF 100	5488,16
MICHEL GEORGES	OBJECTIF 100	8232,25
MULLER CHRISTOPHE	OBJECTIF 100	5488,16
MUNCH SANDRA	OBJECTIF 100	1829,39
NEES PHILIPPE	OBJECTIF 100	5716,84
NONNENMACHER NICOLAS	OBJECTIF 100	5488,16
NOSS OLIVIER	OBJECTIF 100	6860,21
OUKKANI DRISS	OBJECTIF 100	5488,16
PEAQUIN THOMAS	OBJECTIF 100	1715,05
PRIETO NATHALIE	OBJECTIF 100	7088,88
RENEL SEBASTIEN	OBJECTIF 100	8232,25
REYER MARIE	OBJECTIF 100	8232,25
R... ALAIN	OBJECTIF 100	5488,16
SCHOH THIERRY	OBJECTIF 100	8232,25

devait rembourser

devait rembourser

devait rembourser

SCHWAB FRANK	OBJECTIF 100	4802,14
SEITHER CYRIL	OBJECTIF 100	5488,16
SERVAIS CHRISTIAN	OBJECTIF 100	4573,47
SPINNER YVES	OBJECTIF 100	5488,16
STEPHAN FLORENT	OBJECTIF 100	8232,25
STIER THOMAS	OBJECTIF 100	5716,84
SUTIER OLIVIER	OBJECTIF 100	5488,16
VIERRA CARLOS	OBJECTIF 100	5488,16
WACK JEAN FRANCOIS	OBJECTIF 100	5488,16
WEISS DELPHINE	OBJECTIF 100	8232,25
WERTHE DELPHINE	OBJECTIF 100	8232,25
CONTRATS OBJECTIF 100		425 904,35



Colmar, le 23 JAN. 1996

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE

Note à l'attention de M. Pierre KUNZELMANN
Payeur Départemental

Objet : Opération Objectif 100
Remboursements de MM. PEAQUIN, BRAND et ERARD

① Le Conseil Général a accordé, par décision du 28 juin 1993 à M. Thomas PEAQUIN, une aide de 1500 F par mois pendant la durée de sa formation de menuisier, soit 3 ans du 1er septembre 1993 au 31 août 1996.

M. PEAQUIN a obtenu en 1994 les CAP et BEP de menuisier-agenceur et quitté le 31 août 1994 la société ROESCH qui ne pouvait l'embaucher pour raisons économiques. Le versement du prêt d'honneur départemental a donc été suspendu à partir du 1er septembre 1994 et le montant de l'aide versée du 1er septembre 1993 au 31 août 1994 s'élève à 18 000 F.

Malgré les propositions faites par la Chambre de Métiers d'Alsace à M. PEAQUIN, il n'a pas réintégré le secteur artisanal depuis cette date et travaille en tant que commercial sous contrat à durée indéterminée au sein de la société BLICKLE à Herrlisheim.

Le remboursement de l'aide perçue pour un montant de 18 000 F a donc été demandé par la Commission Permanente réunie le 24 novembre 1995. Compte tenu de difficultés financières qu'il a rencontrées, il a été décidé d'accorder des facilités de remboursement à M. PEAQUIN à raison de 500 F/mois.

En outre, la Commission Permanente a accepté de réexaminer sa situation au courant de l'année 1996. En effet, au regard de la régularité des remboursements qu'il aura effectués, une remise d'une partie du solde restant dû pourrait être envisagée.

Aussi, comme cela a été convenu avec le service financier du Département (Mme RIBER) et la Paierie Départementale (Mme GUYOT), un titre de recettes mensuel de 500 F devra donc être émis jusqu'au nouvel examen de ce dossier par la Commission Permanente.

Réussir le Haut-Rhin

2

M. Emmanuel BRAND a bénéficié d'un prêt d'honneur départemental de 1 500 F/mois pour la durée de sa formation en alternance au CAP et au Brevet de Maîtrise de boucher-charcutier, soit 3 ans à compter du 1er août 1992.

Il a effectué sa formation au sein de l'entreprise WITTMANN-BRAND à Mulhouse qui l'a embauché sous contrat à durée indéterminée à compter du 1er août 1994. Le Département a été informé tardivement de ce changement de situation et a continué à verser l'aide départementale au titre d'Objectif 100 jusqu'à février 1995 inclus.

La partie de l'aide départementale (10 500 F) lui ayant été versée à tort doit donc être reversée. M. BRAND a indiqué qu'il procédera, dès réception de l'avis de mise en recouvrement par le Trésor Public, au remboursement intégral de la somme de 10 500 F.

3

M. Christophe ERARD a bénéficié d'un prêt d'honneur départemental de 1500F/mois qui lui a été accordé pour la durée de sa formation en alternance au CAP, au BEP et au Brevet de Maîtrise, soit 3 ans à compter de juillet 1993.

Il a effectué 14 mois de formation au sein de l'entreprise DATTLER à Feldbach et a obtenu les CAP et BEP de charpentier, puis il a quitté cette entreprise pour effectuer son service national à compter de septembre 1994. A l'issue de cette période, il a informé le Département de sa décision de résilier son contrat "Objectif 100" et de quitter la région.

La Commission permanente du Conseil Général, réunie le 24 novembre dernier, après examen de son dossier, a décidé de lui demander le remboursement du prêt d'honneur départemental perçu durant 14 mois pour un montant de 21 000 F et accepté le principe d'un remboursement échelonné de 1 500 F/mois conformément à sa demande.

La Commission Permanente ayant décidé de réexaminer la situation de M. ERARD courant 1996, au regard de la régularité des remboursements qu'il aura effectués, un titre de recettes mensuel de 1 500 F/mois devra donc être émis jusqu'au nouvel examen de ce dossier.

Je vous transmets copie pour information des courriers recommandés transmis à ces différents bénéficiaires de l'aide départementale en vue du remboursement ainsi qu'une copie de l'extrait des délibérations de la CP du 24.11.95 (original joint au paiement "Prime à l'Installation d'artisans" du 11.12.95, bordereau n° 8348) en vue de la mise en recouvrement concernant MM. PEQUIN, BRAND et ERARD.

Béatrice GRODWOHL

Copie transmise à Mme A. RIBER
(Finances départementales)



Colmar, le 23 JAN. 1996

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE

Monsieur Christophe ERARD
11, route du Rhin
67390 MARCKOLSHEIM

RECOMMANDE AR

Monsieur,

Dans le cadre de l'opération Objectif 100, vous avez bénéficié d'un prêt d'honneur départemental de 1500F/mois qui vous a été accordé pour la durée de votre formation en alternance au CAP, au BEP et au Brevet de Maîtrise, soit 3 ans à compter de juillet 1993.

Vous avez effectué 14 mois de formation au sein de l'entreprise DATTLER à Feldbach, à l'issue de laquelle vous avez obtenu les CAP et BEP de charpentier. Vous avez quitté cette entreprise pour effectuer votre service national à compter de septembre 1994. A l'issue de cette période, vous m'avez informé de votre décision de résilier votre contrat "Objectif 100".

Or, comme vous le savez, conformément aux dispositions qui régissent cette opération et à la convention que vous avez signée le 26 juillet 1993, vous vous êtes engagé à rester dans l'artisanat haut-rhinois pour une durée de 2 ans minimum et à obtenir un haut niveau de qualification.

La Commission permanente du Conseil Général, réunie le 24 novembre dernier, a examiné votre dossier et décidé de vous demander le remboursement du prêt d'honneur départemental que vous avez perçu durant 14 mois pour un montant de 21 000 F.


Conformément à votre souhait, la Commission permanente a accepté le principe d'un remboursement échelonné de 1 500 F/mois.

Vous serez donc prochainement destinataire d'un avis de mise en recouvrement par le Trésor Public, en vue du paiement d'une première mensualité de 1 500 F, procédure qui sera renouvelée chaque mois jusqu'à extinction de votre dette.

Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Charles COCHET



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Charles COCHET-SCHÉLÉ

Réussir le Haut-Rhin



Colmar, le 23 JAN. 1996

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE

Monsieur Thomas PEAQUIN
19, rue de Landser
68440 BRUEBACH

RECOMMANDE AR

Monsieur,

Dans le cadre de l'opération Objectif 100, vous avez bénéficié d'un prêt d'honneur départemental de 1500F/mois qui vous a été accordé pour la durée de votre formation en alternance au BEP et au Bac Professionnel de menuisier, soit 3 ans à compter de septembre 1993.

Vous avez effectué une année de formation au sein de l'entreprise ROESCH à Wittenheim, à l'issue de laquelle vous avez obtenu les CAP et BEP de menuisier-agenceur. Vous avez ensuite quitté cette entreprise qui n'a pu vous permettre de poursuivre votre formation en vue du Bac Professionnel pour des raisons économiques et cherché, avec l'aide de la Chambre de Métiers, une entreprise susceptible de vous accueillir.

Malgré des propositions d'embauche sous contrat d'alternance, vous n'avez pas réintégré le secteur artisanal et vous venez d'être embauché en tant que VRP par la société BLICKLE à Herrlisheim sous contrat à durée indéterminée.

Or, comme vous le savez, conformément aux dispositions qui régissent l'opération Objectif 100 et à la convention que vous avez signée le 7 novembre 1993, vous vous êtes engagé à rester dans l'artisanat haut-rhinois pour une durée de 2 ans minimum et à obtenir un haut niveau de qualification.

La Commission permanente du Conseil Général, réunie le 24 novembre dernier, a examiné votre dossier et n'a pu que demander l'application de la convention qui a été passée entre vous-même et le Conseil Général et le remboursement du prêt d'honneur départemental que vous avez perçu durant 1 an pour un montant de 18 000 F.

Compte tenu de vos difficultés financières antérieures, la Commission permanente a accepté le principe d'un remboursement échelonné de 500 F/mois. Vous serez donc prochainement destinataire d'une mise en recouvrement en vue du paiement d'une première mensualité, procédure qui sera renouvelée chaque mois en principe jusqu'à extinction de votre dette.

Néanmoins, la Commission permanente a décidé de réexaminer votre dossier au courant de 1996 au regard de la régularité des remboursements que vous aurez effectués, afin de déterminer une éventuelle remise gracieuse d'une partie du solde restant dû.

Veuillez croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

de la République
LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL ADJOINT
Monsieur J. TRÉPUS

Réussir le Haut-Rhin

DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN



CONSEIL GÉNÉRAL

Colmar, le 23 JAN. 1998

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE

Monsieur Emmanuel BRAND
25, rue du Frieberg
68440 LANDSER

RECOMMANDE AR

Monsieur,

Dans le cadre de l'opération Objectif 100, vous avez bénéficié d'un prêt d'honneur départemental de 1 500 F/mois qui vous a été accordé pour la durée de votre formation en alternance au CAP et au Brevet de Maîtrise de boucher-charcutier, soit 3 ans à compter du 1er août 1992.

Vous avez effectué votre formation au sein de l'entreprise WITTMANN-BRAND à Mulhouse qui vous a embauché sous contrat à durée indéterminée à compter du 1er août 1994. Le Département a été informé tardivement de ce changement de situation et a continué à verser l'aide départementale au titre d'Objectif 100 jusqu'à février 1995 inclus.


Or, cette aide a été mise en place pour compléter la rémunération perçue durant la formation sous contrat d'alternance et constitue une bourse d'études dont le versement cesse dès l'embauche définitive comme salarié.

Une partie de l'aide départementale (10 500 F), vous ayant été versée à tort doit donc être reversée. Comme convenu téléphoniquement avec Mme BRAND, je vous saurais gré, dès réception de l'avis de mise en recouvrement par le Trésor Public, de bien vouloir procéder au remboursement de 10 500 F.

Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Pour le Président du Conseil Général


LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Charles SCHWABENPÉLÉ

Réussir le Haut-Rhin

ECONOMIE TOURISME ET
AMENAGEMENTDéveloppement Economique et
universitaire

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 24 NOV. 1995

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

RECU A LA PRESIDENTE

4 - DEC. 1995

Soutien en faveur de l'artisanat

La 2eme commission du Conseil Général, chargée de l'examen des dossiers de prime à l'installation d'artisans, s'est réunie le 16 novembre 1995.

Cette commission a émis un avis sur les demandes d'intervention départementale en faveur de l'artisanat, dont vous trouverez le détail en annexe du présent rapport et qui concernent trois types d'aides :

1) Prime départementale à l'installation d'artisans : 24 dossiers ont été soumis à la commission, dont 21 ont reçu un avis favorable.

2) Aide aux candidats au Brevet de Maîtrise : 10 dossiers ont été présentés, dont 8 ont été retenus.

3) Opération Objectif 100 : 3 dossiers particuliers ont fait l'objet d'un examen en vue d'un remboursement de l'aide départementale.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et confirmer les propositions telle qu'annexées au présent rapport.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Tat y des dossiers examinés par la 2ème Commission du Conseil Général
le 16 novembre 1995

Identité du demandeur Raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus	Proposition de la Commission
ARNOULD Geneviève Hameca S.A.	29 rue d'Illfurth à Spechbach le Bas	reprise d'une entreprise de fabrication et de montage d'ensembles mécaniques	299 182 F	40 000 F
BELAHICENE Hocine L'Ami du Pain	7 route de Sélestat à Colmar	reprise d'une boulangerie-pâtisserie	781 950 F	40 000 F
BOEGLIN François	32 rue de Wolschwiller à Oltingue	création d'une entreprise de dépannage, entretien et réparation de véhicules légers, poids lourds et engins de travaux publics	162 001 F	24 300 F
DOPPLER Norbert Décors et Créations Sàrl	24 rue de l'Etang à Sausheim	création en vue de reprendre une activité de chocolaterie, confiserie et d'adoindre une activité de sérigraphie alimentaire	613 529 F	40 000 F
FOLZER Raymond Eurodibat	63, Vogelbach à Saint-Amarin	création d'une entreprise de rénovation d'immeubles	315 768 F	40 000 F
GAUTRAIS Martine Martine Coiff	13 rue de la Paix à Village Neuf	création d'une activité de coiffure à domicile	42 033 F	6 300 F
HORN Benoît ABJ Horn Sàrl	48 rue de Laitre de Tassigny à Soultz	reprise d'une boulangerie	344 073 F	40 000 F
KLUMPP Jean-Louis Histosol	20 rue de Kingersheim à Richwiller	création d'une activité de revêtement de sol coulé en résine	363 335 F	40 000 F
LACOUR Daniel DANEG	5 rue du Hêtre à Senthem	création d'une entreprise de fabrication de véhicules spéciaux tractés ou motorisés	60 200 F	dossier rejeté au motif que M. LACOUR a déjà été chef d'entreprise. Il ne s'agit pas d'une première installation

Identité du demandeur Raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus	Proposition par la Commission
LAINE Paul Pâtisserie Diby	59 rue Poincaré à Cernay	reprise d'une pâtisserie-confiserie	710 743 F	40 000 F
LERCH Maurice Proteșil Sàrl	13 rue de la Passerelle à Mulhouse	création en vue de reprendre l'entreprise de bâtiment Teveka	181 199 F	27 100 F
LOMBARDI Jean-Marie	rue Vauban à Neuf-Brisach	création d'une cordonnerie	42 217 F	6 300 F
MISTLER Richard	22 rue Charles de Gaulle à Orbey	reprise d'une boulangerie-pâtisserie	530 000 F	40 000 F
NOCK Paul-André PANODIS	1 a rue du 3ème Spahis Algérien au Bonhomme	fabrication d'un gel combustible à usage domestique	112 262	16 800 F sous réserve de la production des attestations de stage de gestion
PELTIER Heidi Sàrl Cathel	6 rue de l'Arsenal à Mulhouse	création d'une activité de vêtements personnalisés et tous travaux de couture sur tissu et cuir	278 029 F	dossier rejeté au motif que le chef d'entreprise a plus de 50 ans et qu'il ne travaille pas à plein temps dans l'entreprise
PINGENAT Serge	3 rue Feldweg à Soppe le Haut	reprise de l'entreprise familiale de charpente et couverture	238 811 F	35 800 F
PROBST Patricia Multistyles Sàrl Coiffurama	18 rue du Sauvage à Mulhouse	reprise d'un salon de coiffure	479 645 F	40 000 F
RIEDINGER Jean-Louis	200 A rue de la Hingrie à Rombach le Franc	création d'une entreprise de maçonnerie	65 787 F	9 800 F

Identité du demandeur Raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus	Proposition par la Commission
ROL Fabrice	6 rue de la synagogue à Mulhouse	reprise d'une entreprise de boulangerie-pâtisserie	590 000 F	40 000 F
SCHOCK Michel Calotec	14 rue des Remparts à Munster	création d'une entreprise de fabrication, montage et vente de matériels électro-ménagers	412 070 F	dossier rejeté au motif que M. SCHOCK a déjà été chef d'entreprise
SCHREIBER Yves	101 rue de la Vallée à Soultzmatt	création d'une entreprise de charpente, couverture et rénovation	338 055 F	40 000 F
VERVAEKE Marc Electricité Koehler Sàrl	12 rue du Commerce à Riedisheim	reprise d'une entreprise d'électricité	138 541 F	20 700 F
VIDAL Franck	1 bis rue de Naegeleberg à Riedisheim	création d'une entreprise spécialisée dans la gravure industrielle	110 088 F	16 500 F
WUEST Jean-Marc	37 rue du Maréchal Leclerc à Obersaasheim	reprise d'une activité de vente et réparation de machines agricoles	433 153 F	40 000 F

L'entreprise Veya Sàrl implantée 13 rue des Vignes à Mulhouse étant en cours de dissolution, la 2ème Commission n'a pas pu traiter ce dossier.

Candidats au Brevet de Maîtrise
Commission du 16 novembre 1995

Nom Prénom	Date de naissance	Adresse	Employeur	Lieu de forma- tion	Brevet de Maîtrise préparé	Année de forma- tion	PROPO SITION		Avis de la commis- sion
							Bourse (en F)	Indemnité déplac. (en F)	
BIEHLER Christophe	07.12.66	30, rue de la Mertzau 68100 MULHOUSE	Europa Time Service 79, rue de Bâle 68100 MULHOUSE	Mulhouse	Peinture	2eme année	A bénéficié de l'aide du Dpt au titre d'Objectif 100 A quitté volontairement l'entreprise qui l'accueillait pr travailler ds une société d'intérim de Mulhouse (chantiers en Allemagne)	Dossier reporté aide accordée si le candidat travaille ds une entreprise artisanale haut- rhinoise	
CHATEAU Emmanuel	6.4.71	14, allée Stoecklin 68240 KAYSERSBERG	Ets Ch. GRAUER 42, rue de la Gare 68150 OSTHEIM	Cernay	Charpente	2eme année	1 700	1 700	Favorable
PADIAN Sylvie	9.4.72	95, rue de Folgensbourg 68220 HESINGUE	Coiffure Elle et Lui 2, rue de la Gare 68330 HUNINGUE	Mulhouse	Coiffure femme	1ere année	1 700	1 700	Favorable
FIRST Christophe	14.07.72	39, rue Koechlin 68200 MULHOUSE	Union Imm. Org. Sécurité Sociale 26, rue Schuman 68082 MULHOUSE	Mulhouse	Electricité Générale	3eme année	1 700	-	Favorable
HOFFER Frédéric	13.11.75	12, rue St Josse 68000 COLMAR	Ets Ch. GRAUER 42, rue de la Gare 68150 OSTHEIM	Cernay	Charpente	2eme année	1 700	1 700	Favorable
HUND Jean-Philippe	12.12.60	11, rue de Gaulle 68730 BLOTZHEIM	Bäckerei Konditorei BRÜHLHART Riehentrostrasse 18 Bâle (SUISSE)	Mulhouse	Boulangerie	3eme année	17 114	Seuliste une subvention pour rembourser sa dette (factures formation Brevet de Maîtrise) à la Chambre de Métiers d'Alsace	Défavo- rable : la commission n'a pas compétence pr attribuer des subventions
JACQUAT Eric	17.02.74	4, rue du Hohlandsberg 68240 KIENZHEIM	Sabb Bund Bergamelli 70, rue de la Fileh 68240 KAYSERSBERG	Colmar	Electricien	3eme année	1 700	-	Favorable
VERCHEVAL Peggy	24.2.74	16, rue E. Zola 68850 Staffelfelden	Education nationale Lycée Gay Lussac Mulhouse	Mulhouse	Coupe-Couture- Habillemeent	2eme année	1 700	-	Favorable
WINDERKEHR Peggy	12.2.77	9, rue du Trotrain 68730 BLOTZHEIM	Salon V. F. 1, rue de Strasbourg 68300 Saint Louis	Mulhouse	Coiffure	1ere année	1 700	1 700	Favorable
JAMMER- MANN David	3.6.75	10, rue de la Montagne 68118HIRTZBACH	Dattler Sàrl 20, rue des Prés 68640 FEJDBACH	Cernay	Charpente	2eme année	1 700	1 700	Favorable

Opération Objectif 100
Commission du 16 novembre 1995

* Examen de 3 dossiers particuliers
pour remboursement de l'aide

Nom	Adresse Date de naissance	Formation suivie	Entreprise	Situation	Avis de la commission
BRAND Emmanuel commission du 21.10.1992	25, rue du Freiberg 68440 LANDSER 06/09/1973	BEP Boucher charcutier puis Brevet de Maîtrise	Sarl WITTMANN- BRAND à Mulhouse Nbre salariés : 10	A réussi ses Brevet de Compagnon, CAP et BEP en 1993. A obtenu les UV 2 et 4 du Brevet de Maîtrise en 1994. Parti au service national en février 1995. A été embauché comme salarié en août 1994 (information donnée au Département en mars 1995) et a donc perçu indûment l'aide du Département durant 7 mois, qu'il est prêt à rembourser intégralement.	Remboursement de la totalité du trop-perçu de l'aide, soit 10 500 F
ERARD Christophe commission du 28.06.1993	11 route du Rhin 67390 MARCKOLS- HEIM 30/11/1970	BEP (1an) puis Brevet de maîtrise de charpentier (2ans)	Entreprise DATTLER Lucien sarl à Feldbach Activité : charpente Nbre de salariés : 17	A suivi 1 année de formation et obtenu CAP et BEP en 1994. A quitté l'entreprise DATTLER en juin 1994 pour effectuer son service national. Abandonne définitivement sa formation dans le cadre d'Objectif 100 et a demandé un échéancier de rem- boursement pour l'aide perçue du- rant 14 mois pour un montant to- tal de 21 000 F.	Remboursement étalé de la dette de 21 000 F à raison de 1 500 F/mois durant 14 mois <i>Il est proposé de réexaminer la situation de M. Erard lors de la prochaine réunion de la commission.</i>
PEAQUIN Thomas commission du 28.06.1993	19, rue de Landser 68440 BRUEBACH 05/11/1970	BEP (1 an) puis Bac Professionnel de menuisier (2 ans)	Entreprise ROESCH à Wittenheim Activité : charpente Nbre de salariés : 0	A obtenu CAP + BEP menuisier en 1994. A quitté son entreprise qui ne pouvait l'embaucher (rai- sons économiques). N'a pas sou- haité réintégrer l'artisanat malgré propositions de la Chambre de Métiers (salaire ss contrat d'alter- nance estimé trop faible en raison situation familiale : épouse licen- ciée et enceinte). N'a pas repris sa formation. Travaille comme technico-commercial (à l'essai jusqu'au 30.11.95) hors secteur ar- tisanal. A perçu l'aide départe- mentale durant 12 mois pr un montant total de 18 000 F.	2 propositions selon la situa- tion de M. Péaquin : • s'il est embauché : rembour- sement de l'aide perçue (échéancier de 500 F/mois par exemple). • Il n'est pas embauché : la Chambre de Métiers lui propo- sera une entreprise artisanale susceptible de l'embaucher. Le remboursement de l'aide sera suspendu durant la recherche d'emploi mais sera exigible s'il n'intègre pas une entreprise artisanale. <i>Il est proposé de réexaminer la situation de M. Péaquin lors de la prochaine réunion de la commission.</i>

DELIBERATION

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur de l'artisanat, la commission permanente autorise le versement des primes accordées aux bénéficiaires figurant en annexe au rapport.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN COMMISSION PERMANENTE

1995	2000	2005	2010	2015	2020
1000	1000	1000	1000	1000	1000

Pour le Président du Conseil Général
et par dérogation



C. G. L.

Président du Conseil Général
du Haut-Rhin
Pour le Président et par dérogation

[Signature]

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090703-000003306-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-2-10

Séance du vendredi 3 juillet 2009

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION SOUTIEN AUX BATIMENTS-RELAIS ET A LA REQUALIFICATION DES FRICHES INDUSTRIELLES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n° CG-2008-5-2-3 des 11 et 12 décembre 2008 relatif au budget primitif 2009 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport de la Commission Permanente du 29 mai 2009,
- VU le rapport de la Commission Permanente du n° CP-2008-11-2-10 du 17 octobre 2008 relatif à la demande de modification de la répartition des avances accordées en faveur du site de WESSERLING,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 6 avril et du 5 mai 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une avance départementale d'un montant de 300 000 € à ALSABAIL représentant 15 % du programme immobilier de la société EDOX France s'élevant à 2 000 000 € dans le cadre de son projet d'extension à WITTELSHEIM. Cette avance pourra être portée à 400 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Commune de WITTELSHEIM à hauteur de 5 %,
- prélève la dépense en faveur de cette entreprise, d'un montant total maximum de 400 000 € sur le code de l'opération F221 chapitre 27 nature 2748 fonction 93 opération générique 2009-F221-362 du budget départemental,
- recouvre la recette sur le code de l'opération J332 n°457 chapitre 27, fonction 93 nature 2748,

- approuve et m'autorise à signer la convention relative au financement de l'entreprise EDOX et rédigée sur le modèle de la convention-type approuvée par l'Assemblée départementale lors de la Commission Permanente du 29 mai 2009,
- attribue une avance départementale d'un montant de 101 850 € en faveur de la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, correspondant à 60 % du coût restant à la charge du maître d'ouvrage pour l'acquisition des bâtiments Dietrich et MSK à MALMERSPACH,
- accorde une avance départementale d'un montant de 308 040 € en faveur de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, représentant 60 % du coût restant à la charge du maître d'ouvrage pour l'acquisition de l'ensemble immobilier MAM'E à ENSISHEIM,
- prélève les dépenses en faveur de la requalification des friches industrielles, d'un montant total maximum de 409 890 € sur le code de l'opération F221 chapitre 27 nature 2741 fonction 91 opération générique 2009-F221-362 du budget départemental,
- prélève les crédits nécessaires en faveur de l'entreprise EDOX et des friches industrielles implantées à MALMERSPACH et à ENSISHEIM sur des crédits inscrits en DM1 2009, sous réserve de leur vote.
- approuve et m'autorise à signer les conventions relatives à ces 2 friches industrielles,
- recouvre les recettes sur le code de l'opération J332 n°455 chapitre 27, fonction 91 nature 2741,
- approuve et m'autorise à signer la convention relative au financement de l'entreprise ECLIPSE à SOULTZ,
- autorise la demande de transformation de l'avance départementale d'un montant de 73 978 € relative à la friche THERMOLITE en subvention ; les écritures d'ordre correspondantes seront intégrées à la DM2 2009,
- approuve et m'autorise à signer l'avenant à la convention concernant la friche THERMOLITE,
- approuve et m'autorise à signer les avenants aux conventions initiales relatifs à la modification de la répartition de l'avance en faveur du site de WESSERLING.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions